



CHASSEURS DE PARIS

n° 6 – printemps 2006

Lettre d'information aux chasseurs parisiens, adhérents de la FIC Paris – HSV

Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne

L'assemblée générale : « Un temps fort pour votre Fédération »

Tout chasseur ayant validé son permis de chasser auprès de la FIC Paris-HSV pour la saison 2005-06 fait automatiquement partie de ses adhérents.

L'assemblée générale annuelle de votre Fédération est l'occasion :

- de rendre compte à tous les adhérents, des activités mises en œuvre à l'initiative du conseil d'administration,
- de mieux connaître les services attendus par les chasseurs et, en conséquence, d'adapter, en tant que de besoin, les orientations stratégiques et les actions concrètes en découlant,
- de débattre ensemble du rôle et de l'avenir de votre Fédération, notamment sur ses actions fortes que sont la validation, la formation, les mesures particulières en faveur des jeunes, la communication,
- de prendre, d'une façon générale, toutes dispositions administratives, juridiques et financières pour la prochaine campagne 2006-2007.

Les moyens dont votre Fédération dispose désormais, permettent d'assurer la formation dans les meilleures conditions possible. La mise en service prochaine de notre site Internet offrira la possibilité de validation du permis de chasser par la voie électronique, dès la prochaine campagne.

Toutes les interventions de votre Fédération répondent à trois principes élémentaires qui guident votre conseil d'administration : « simplicité », « efficacité », « convivialité ».

Je compte beaucoup sur votre participation à la prochaine assemblée générale de votre Fédération :

Mardi 4 avril 2006 à 10h30
31 avenue du Général Leclerc - Boulogne-Billancourt
dans la salle de réunion de la Fédération

Vous trouverez ci-joints les documents propres à cette assemblée générale. En cas d'empêchement, n'oubliez pas de faire parvenir votre pouvoir au siège de la Fédération, dans les délais prescrits.

L'accès à nos nouveaux bureaux est plus facile, les possibilités de parking sont plus larges qu'à notre ancien siège. La note jointe vous servira de guide, que vous veniez à pieds, en moto ou en voiture.

Pour toutes ces raisons, je vous attends nombreux pour « ce temps fort annuel de votre Fédération »

Georges Dutruc-Rosset
Président de la FIC Paris-HSV

Adieu à Pierre Grouvel

Pierre Grouvel était administrateur et trésorier de la FIC Paris-HSV.

Par un froid matin de la mi-janvier, un accident de la route lui a été fatal, au cœur de la Sologne, alors même qu'il se rendait à la chasse.

Agé de 62 ans, il avait occupé des postes de haute responsabilité dans plusieurs entreprises industrielles françaises et internationales. Son tempérament énergique, son autorité naturelle et son caractère enjoué faisaient de lui un administrateur apprécié de tous pour ses qualités relationnelles et professionnelles, et un trésorier reconnu pour sa compétence et sa rigueur.

Dans le message de condoléances et de sympathie qu'il a adressé à la famille de Pierre Grouvel, au nom des administrateurs et du personnel de notre Fédération, le Président Georges Dutruc-Rosset a écrit : « Nous gardons de Pierre le souvenir d'une personnalité de grande envergure, souriant à la vie, énergique et plein d'entrain. Sa disparition laisse un vide qui ne sera jamais comblé ».

Nouvelle adresse pour Actéon

L'association Actéon qui est chargée de mener dans les régions de France des projets locaux de développement et de diversification économiques à partir d'activités de chasse, de pêche et de tourisme vert, propose déjà une dizaine de destinations de chasse dans le Gers, le Perche, le Jura, la Bourgogne, l'Argonne...

Pour les citoyens désireux de partager un peu de ruralité sous prétexte de chasse, ces séjours sont un gage d'authenticité et de convivialité.

Actéon sera présent au Salon de la Chasse de Rambouillet, les 31 mars, 1^{er}, 2 et 3 avril.

La nouvelle adresse d'Actéon est : 58 avenue du Général Leclerc – 92100 Boulogne-Billancourt
tél. : 01 55 60 06 96. Site : www.acteon.asso.fr .

Chasser en bonne compagnie

Les dispositions réglementaires mises en œuvre au début de la dernière saison pour promouvoir la « chasse accompagnée » ont permis à des non chasseurs de s'initier à la chasse en toute sécurité et en vraie grandeur sur le terrain, aux côtés d'un parrain.

Plus de trente inscriptions présentées par des jeunes ayant tout juste 15 ans, ont été traitées par notre Fédération qui a dû répondre à de nombreuses demandes de renseignements sur les nouvelles règles encadrant cette mesure très appréciée.

Elle a pu par exemple préciser que la chasse accompagnée est gratuite pour le candidat chasseur, que l'autorisation de chasser accompagné ne peut être accordée qu'une seule fois à un demandeur et pour une année, que le parrain et son filleul disposent en chasse à tir, d'une seule arme pour deux...

Le « filleul » chasseur doit avoir plus de 15 ans. Il doit avoir suivi, si possible en compagnie de son parrain, une formation pratique élémentaire dispensée par la Fédération. Il doit présenter aux services préfectoraux de son domicile (Préfecture de Police pour Paris) une demande d'autorisation formulée sur un document officiel disponible à la Fédération et joindre l'attestation de stage avec deux photos et la copie d'une pièce d'identité.

Le « parrain » accompagnateur doit être titulaire d'un permis de chasser validé régulièrement au cours des cinq dernières années, il doit compléter la demande d'autorisation en indiquant sa police d'assurance et veiller à informer son assureur de cette fonction d'accompagnateur.

Armes et sécurité : un débat de société

Deux administrateurs de notre Fédération ont participé en janvier au colloque « Armes et Sécurité », organisé au Sénat en partenariat avec le Comité Guillaume Tell qui plaide pour une stricte application d'une réglementation stable respectant les détenteurs légaux d'armes à feu que sont les chasseurs, les tireurs et les collectionneurs.

Parmi les nombreuses interventions de parlementaires, de représentants des services de la police, de la gendarmerie et de l'administration, ainsi que des professionnels et acteurs du monde des armes, du tir et de la chasse, on retiendra en particulier les propos de :

- Ladislas Poniatowski, sénateur de l'Eure : « Il faut traiter à froid les questions relatives aux armes et à la sécurité et souhaiter que soit simplifiée la très complexe réglementation française sur les armes ».
- Roger Karoutchi, sénateur des Hauts-de-Seine : « Au nom du principe de précaution, il y a toujours plus de rigueur alors que les tireurs et chasseurs ne posent pas de problèmes ».
- Claude Bussy, directeur de la FNC (Fédération Nationale des Chasseurs) : « Nous avons besoin de textes plus applicables, avec un fascicule de vulgarisation ».
- Thierry Coste, secrétaire général du Comité Guillaume Tell : « Les détenteurs légaux d'armes à feu ne doivent pas être assimilés à des voyous ».

Les locaux inaugurés

Les nouveaux locaux de notre Fédération, maintenant installée à Boulogne-Billancourt, ont été inaugurés le 12 janvier avec quelques invités représentants en particulier le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) d'Ile de France, la DRIAF (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt) d'Ile de France, l'Agence des Espaces Verts de la Région d'Ile de France, l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), l'ONF (Office National des Forêts), la FNC (Fédération Nationale des Chasseurs), des fédérations départementales de chasseurs (FICEVY, FDC de Seine-et-Marne), des associations de chasses spécialisées, ainsi que les administrateurs et le personnel.

Dans une brève allocution, le président Georges Dutruc-Rosset a souligné l'importance de la chasse comme activité de nature. Il a souligné la politique de mutualisation de moyens développée avec la FICEVY (Fédération Interdépartementale des Chasseurs de l'Essonne, du Val-d'Oise et des Yvelines), il a rappelé la volonté de notre Fédération d'être au service du monde de la chasse, en particulier pour la délivrance des permis de chasser, pour la formation des candidats à l'examen du permis de chasser et pour la communication avec les 10 000 adhérents de la FIC Paris-HSV.

Son permis de chasser, en un week-end d'examen

A la demande de nombreux candidats, notre Fédération a mis en place, avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), à titre expérimental, un nouveau dispositif permettant de passer en un week-end toutes les épreuves de l'examen du permis de chasser.

Une même convocation réunit une quinzaine de candidats pour un programme concentré sur deux jours :

- samedi : matin, révision intensive de la formation théorique ; déjeuner ; après-midi, examen théorique, puis formation pratique ;
- dimanche : matin, poursuite de la formation pratique ou examen pratique ; déjeuner ; après-midi, examen pratique.

Cette nouvelle formule, testée les 25 et 26 mars, devrait satisfaire les candidats en leur évitant un délai d'attente qui était parfois long entre les épreuves théoriques et les épreuves pratiques, ou incompatible avec leurs activités professionnelles.

Pour bien préparer cet examen, notre Fédération recommande aux candidats de travailler avec leur manuel d'instruction, avant le week-end d'examen.

Ils peuvent aussi parfaire leurs connaissances en lisant d'autres ouvrages (livres, revues et magazines) consacrés à la chasse.

Ils sont classés nuisibles

Que ce soit dans l'intérêt de la sécurité publique, pour prévenir les dégâts aux berges des cours d'eau, aux cultures, aux forêts, aux parcs publics et aux infrastructures de transport, pour prévenir les dommages aux activités et aux biens, pour prévenir les déséquilibres biologiques (protection de la faune et des espaces verts), ou les atteintes aux bâtiments, quelques espèces animales sont classées nuisibles et peuvent donc faire l'objet d'un piégeage très strictement réglementé.

A Paris, les animaux classés nuisibles sont : la fouine, le ragondin, le rat musqué, le renard, la corneille noire, l'étourneau sansonnet, la pie bavarde et le pigeon ramier.

Pour les trois départements de la petite couronne, s'ajoutent à cette liste : le lapin de garenne et le sanglier.

Les arrêtés de classement des espèces, pour 2006, ont été publiés en novembre et décembre.

Toute information sur le piégeage peut être obtenue auprès d'Anthony Isambert (tél : 06 88 79 05 62) ou de l'Association des Piégeurs Agréés de Paris et de la Petite Couronne (APAPPC) qui est membre de l'Union Nationale des Associations de Piégeurs Agréés de France (UNAPAF) : www.unapaf.com .

Contre-attaque à une attaque contre la chasse à courre

De nombreux chasseurs, et en particulier des veneurs, ont alerté notre Fédération sur une proposition de loi déposée en novembre par une quinzaine de députés et visant à interdire la chasse à courre.

Considérant cette initiative intempestive comme « grave pour la pratique de toutes les chasses et pour le monde rural », le sénateur Ladislas Poniatowski, président du groupe « Chasse-Pêche » du Sénat, président de l'association « Ruralité et Société », a adressé à ses collègues une lettre ouverte attirant leur attention sur toutes les contre vérités contenues dans cette proposition de loi, alors même que la récente loi sur le Développement des Territoires Ruraux a permis d'apaiser l'exercice de la chasse en France.

Il a tenu à préciser à ses collègues : « Je défends la chasse à courre avec énergie et passion, comme je défends tous les modes de chasse respectueux d'une gestion durable des espèces et des espaces et qui contribuent à l'animation économique et sociale de nos zones rurales menacées de dévitalisation... La chasse est un formidable gisement d'emplois et d'activités... un superbe outil d'initiation à la nature ».

Validation au Country Show

Comme l'an dernier, la FIC Paris-HSV sera présente au Country Show qui se tient cette année au Palais des Expositions de la Porte de Versailles, à Paris, les 20, 21 et 22 mai.

Sur son stand, notre Fédération sera en mesure, comme l'an dernier, de procéder à la validation immédiate des permis de chasser de ses adhérents qui viendront lui rendre visite.

Pour cette 19^{ème} édition, le Country Show concentre ses activités sur la chasse, les chiens, la pêche et la vie à la campagne. Site : www.countryshow.com .

Chasseurs d'influence

Dans son livre « Le vrai pouvoir d'un lobby » (Bourin Editeur), Thierry Coste, fondateur du cabinet Lobbying et Stratégies explique le fonctionnement des lobbies en prenant pour exemple la chasse et la protection de la nature.

Il décrit les stratégies de pouvoirs et les luttes d'influences mises en œuvre pour toucher les politiques, puis dresse une large galerie de portraits de personnalités qui ont tenu ou qui jouent aujourd'hui un rôle dans l'avenir de la chasse.

Parmi celles-ci, il cite Georges Dutruc-Rosset, président de la FIC Paris-HSV, en rappelant qu'ayant été « Monsieur chasse » du Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin, il « a mis tous ses réseaux européens et nationaux au service de la chasse ». Il précise encore : « homme d'influence ayant beaucoup d'amis bien placés et souvent redevables, il s'est complètement investi dans la défense de la chasse après une remarquable carrière de haut fonctionnaire... ».

Pas d'âge pour être chasseur

Du benjamin à l'aîné, le chasseur parisien n'a pas d'âge mais son état civil est là pour nous indiquer que parmi les adhérents de la FIC Paris-HSV recensés au cours de la saison 2005-2006, le plus jeune, né le 8 août 1989, a tout juste 16 ans, et le plus âgé, né le 7 janvier 1922, fête ses 84 ans.

Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne.

58 avenue du Général Leclerc – 92514 Boulogne-Billancourt Cedex
tél. : 01 55 60 18 70 - fax : 01 55 60 07 15 - mél. : fdc75@chasseurdefrance.com

« Chasseurs de Paris » - Rédaction : Jacques Reder, Georges Dutruc-Rosset, Didier Gavens.
ISSN 1775-8416